

CONDITIONS de RECRUTEMENT des ATER

| Conditions de recrutement | Article de Référence | Durée du Contrat | Obligations |
|---|-----------------------------|--|---|
| <p>Fonctionnaire de catégorie A Titulaire ou stagiaire, inscrit en doctorat ou HDR</p> | 2.1 | <p>1^{ère} année : 1^{ère} nomination 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème} années : renouvellement ou maintien (3 au maximum) <u>4 années universitaires maximum autorisées</u></p> | Se présenter à un concours de recrutement de l'enseignement supérieur (engagement sur l'honneur) |
| <p>Enseignant ou chercheur étranger En fonction depuis au moins 2 ans dans un établissement d'enseignement supérieur et de recherche à l'étranger ET Titre de docteur ou titre étranger admis en dispense de doctorat par la Commission de Spécialistes compétente</p> | 2.3 | <p>1^{ère} année : 1^{ère} nomination 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème} années : renouvellement ou maintien (3 au maximum) <u>4 années universitaires maximum autorisées</u></p> | |
| Moniteur docteur | 2.4 | <p><u>1^{ère} nomination</u> : 1 an maximum <u>Renouvellement</u> : 1 an (si justification travaux de recherche et moins de 33 ans au 1/10 de l'année du renouvellement).</p> | Se présenter à un concours de recrutement de l'enseignement supérieur (engagement sur l'honneur). |
| Etudiant non docteur | 2.5 | <p><u>1^{ère} nomination</u> : 1 an maximum <u>Renouvellement</u> : 1 an</p> | Soutenance de thèse dans le délai d'un an (attestation du directeur de thèse) |
| Titulaire d'un doctorat ou HDR | 2.6 | <p><u>1^{ère} nomination</u> : 1 an maximum <u>Renouvellement</u> : 1 an</p> | Se présenter à un concours de recrutement de l'enseignement supérieur (engagement sur l'honneur). |
| A titre dérogatoire Moniteur non docteur | 12.1 | <p><u>1^{ère} nomination</u> : 1 an maximum <u>Renouvellement</u> : 1 an (si justification travaux de recherche et moins de 33 ans).</p> | Soutenance de thèse dans le délai d'un an (attestation du directeur de thèse). |